Amuré

Accusé de réception en préfecture
079-217900091-20260922-DCM71-2026-DE
Date de télétransmission : 25/09/2026
Date de réception préfecture : 25/09/2026

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

COMMUNE D'AMURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 22 SEPTEMBRE 2026

Conseillers: 09
Présents: 08
Votants: 08
Pouvoir: 01

L'an deux mille vingt-six, le 22 septembre, à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil Municipal d'AMURE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'AMURE, sous la présidence de Monsieur Loïc MICHAUD, Maire.

;

Présents : MICHAUD Loïc, BENIZEAU Amélie, PECKRE Francis, DUBREUIL Anne-Elisabeth, JEAN-LOUIS Gisèle, PAILLIER Julien, CARDINAUD Alexandre, HENRY Guillaume,
Pouvoir : CLAVEAU Tiphaine à MICHAUD Loïc
Secrétaire de séance : Francis PECKRE

Date de la convocation : 17 septembre 2026

Objet : Convention de partenariat culturel avec le Moulin du Roc pour la saison 2026/2027

Monsieur le maire expose :

Le Moulin du Roc, Scène Nationale à Niort, est un opérateur culturel qui a pour missions principales :

- D'organiser la confrontation des formes artistiques en privilégiant la création contemporaine par une diffusion pluridisciplinaire du spectacle vivant et cinéma exigeante, témoin des démarches et recherches d'aujourd'hui ;
- De participer, dans son aire d'implantation, à une action de développement culturel favorisant de nouveaux comportements à l'égard de la création artistique et une meilleure insertion sociale de celle-ci en contribuant à offrir à chacun les possibilités de participer aux activités proposées
- De favoriser la rencontre et la relation entre créateurs, interprètes et publics, notamment en relation avec l'Education nationale, les structures socio-éducatives, les associations et opérateurs culturels de l'aire urbaine de Niort
- De s'affirmer comme un lieu de production artistique de référence nationale, avec des résidences de création et l'accompagnement d'artistes dans la durée.
- De favoriser la pratique de toute activité à caractère culturel en conformité avec les dispositions légales applicables.

Le Moulin du Roc, Scène nationale à Niort, est lié par convention avec la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) avec pour objectif de :

- Favoriser l'accès au spectacle vivant pour les habitants de la CAN
- Harmoniser la diffusion et l'offre pédagogique en temps scolaire pour l'ensemble des groupes scolaires maternelles et élémentaires du territoire
- Contribuer avec les autres équipements culturels de la CAN au développement d'une identité culturelle commune sur le territoire et à la diversification de l'offre.

Dans ce cadre, le Moulin du Roc, Scène Nationale à Niort, propose à la commune signataire un partenariat portant sur la diffusion décentralisée de deux spectacles avec un total de trois représentations lors de la saison 2026/2027

Ce partenariat pourra se faire avec 4 communes :

- AMURÉ
- SAINT-HILAIRE-LA-PALUD
- SAINT-GEORGES-DE-REX
- LE VANNEAU IRLEAU.

Accusé de réception en préfecture
079-217900091-20260922-DCM71-2026-DE
Date de télétransmission : 25/09/2026
Date de réception préfecture : 25/09/2026

Dans le cadre de l'accueil du spectacle itinérant, une participation financière totale de 500,00 € HT sera demandée, soit 125,00€ HT par commune.

Chaque commune bénéficie d'un contingent de places réservé à destination de ses habitants.
À titre indicatif, sur la base d'un quota prévisionnel de 15 places par commune et d'un tarif moyen de 11 € par place, le coût estimatif de la billetterie s'élève à 165 €.

Ainsi, le budget prévisionnel par commune est estimé à :

- Participation au spectacle : 125 € ;
- Billetterie (15 places) : 165 €.

Total prévisionnel : 290 € par commune.
Toutefois, ce montant est communiqué à titre indicatif. La facturation sera établie sur la base du nombre réel de places utilisées par chaque commune.

Le 1er spectacle aura lieu à AMURÉ le samedi 30 janvier.

Après avoir lu la convention, le conseil municipal accepte à l'unanimité et autorise Monsieur le maire à signer la convention.

La participation sera budgétisée pour l'année 2027 au compte 611.

Fait à AMURÉ, le 22 septembre 2026

Le Maire
Loïc MICHAUD

Le secrétaire de séance,
Francis PECKRE

Acte rendu exécutoire après réception en Préfecture le :

Et publication le :